

Libéralisation commerciale et développement agricole rural durable dans le contexte euro-méditerranéen

Benôit G.

in

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).
Libre-échange, agriculture et environnement : L' Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003

pages 15-26

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400051>

To cite this article / Pour citer cet article

Benôit G. **Libéralisation commerciale et développement agricole rural durable dans le contexte euro-méditerranéen**. In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L' Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 15-26 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Libéralisation commerciale et développement agricole rural durable dans le contexte euro-méditerranéen

Guillaume Benoît

Directeur du Plan Bleu, Sophia Antipolis (France)

Résumé En comparaison avec d'autres régions mondiales, la région méditerranéenne est plus confrontée aux défis du développement durable du fait de l'ampleur des interdépendances et des écarts de richesse et de productivité entre les 2 rives, d'un lien étroit entre l'environnement et le développement, et de la croissance des « pressions » (résultant en particulier de l'urbanisation, de la littoralisation et de la pauvreté rurale) sur des ressources naturelles précieuses, vulnérables et dégradées (eau, sols, littoral, biodiversité). Dans un tel contexte, l'intégration envisagée de l'agriculture dans la future zone euro-méditerranéenne de libre-échange n'est pas sans risques au plan économique, social et environnemental, si l'on se réfère aux évolutions constatées au Mexique 8 ans après la mise en place de l'ALENA (Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord) et aux premières analyses de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD). Compte tenu de l'ampleur des enjeux en cause, un débat plus approfondi est nécessaire et doit être nourri d'études de cas concrètes représentatives de la diversité des situations. Ce débat doit porter sur les impacts possibles d'un éventuel libre-échange agricole ainsi que sur les cheminements possibles de progrès à l'échelle régionale et dans les pays (quelles politiques commerciales, agricoles et rurales et quelle cohérence entre ces politiques ?) pour donner à l'espace euro-méditerranéen plus de stabilité et de prospérité et en tenant compte des évolutions internationales.

Mots clés. Développement durable - agriculture - libre-échange - environnement- Politique méditerranéenne de l'Union européenne

Abstract. *In comparison with other regions of the world, the Mediterranean is that most strongly confronted with the challenges of sustainable development. The reasons are the scale of interdependence and the gaps in wealth and productivity between the northern and southern shores, a close link between the environment and development and the increase in 'pressures' (resulting in particular from urbanisation, coastal development and rural poverty) on valuable, vulnerable and degraded natural resources (water, land, coasts, biodiversity). In such a context, the planned integration of agriculture in the future Euro-Mediterranean free trade zone is not without economic, social and environmental risks if reference is made to the changes observed in Mexico eight years after the setting up of NAFTA (North American Free Trade Agreement) and the first analyses by the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD). Given the scale of the issues involved, a more thorough debate is required and should be fed by studies of representative actual cases of the diversity of situations. Discussion must address the potential impacts of possible agricultural free trade and the pathways that could be followed by progress at the regional and country scales (what trade, agricultural and rural policies and what coherence between these policies?) to give the Euro-Mediterranean area greater stability and prosperity while taking international developments into account.*

Keywords. *Resource conservation – agriculture – free trade - environment – Mediterranean policy of the European Union*

Le Plan Bleu

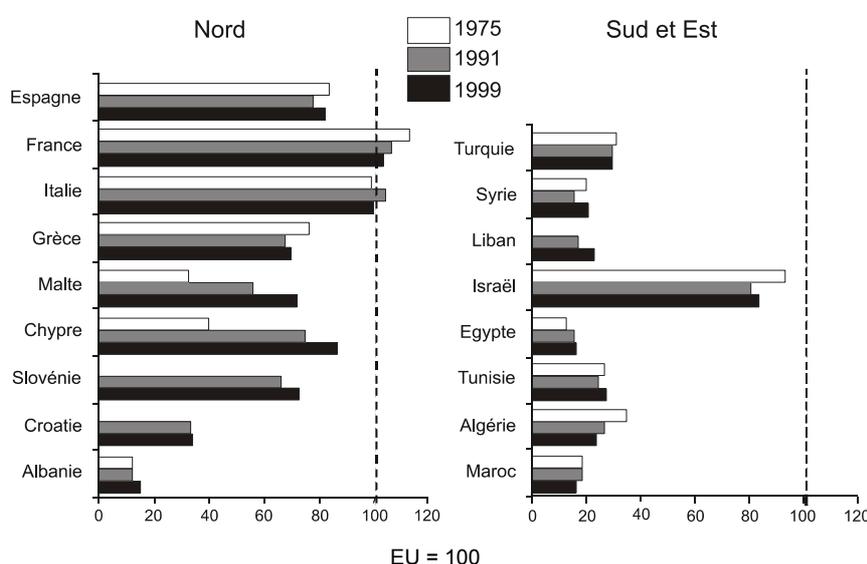
Le Plan Bleu est un des centres d'activités régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) mis en place en 1975 à Barcelone sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Outil de la coopération méditerranéenne financé par l'ensemble des Etats riverains et la Commission européenne, il a pour missions : l'étude prospective des relations environnement/développement, le renforcement des capacités dans les pays et à l'échelle régionale pour la production d'informations sur l'environnement et le développement durable ainsi que le soutien à la nouvelle Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) pour l'aider à formuler des analyses et des propositions à caractère stratégique.

I - Enjeux de développement durable en Méditerranée

Pour aborder la question du développement durable, il est utile de mettre en évidence quelques évolutions non « durables ».

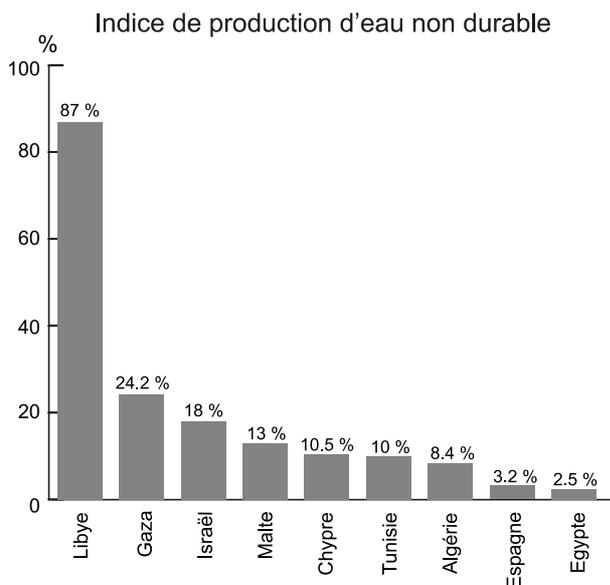
Le maintien (et pour certains pays le creusement) de très fortes inégalités de revenus à l'intérieur des pays et entre les deux rives de la Méditerranée peut être considéré comme une première évolution non durable pour cette région du monde. L'écart Nord-Sud peut se mesurer (figure 1) par l'évolution sur 25 ans du PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat par rapport à celui, moyen, des 15 pays de l'Union Européenne. On remarquera que seuls de petits pays riverains (Chypre, Malte, Slovénie) se sont rapprochés du niveau « européen ». Les écarts avec le Maghreb, le Machrek et les autres pays de l'Est Adriatique se sont dans l'ensemble maintenus et parfois creusés ainsi que les écarts internes (riches/pauvres, ruraux/urbains).

Figure 1. Ecart de richesse en PIB/hab. entre les pays méditerranéens et la moyenne des 15 pays de l'Union Européenne



La dégradation en partie irréversible de ressources naturelles nécessaires au développement méditerranéen constitue une autre évolution non « durable ». Les pertes de terres agricoles par urbanisation ou/et par salinisation, affectent tous les pays riverains : on estime par exemple que le Liban a perdu 15% de ses terres irriguées au cours des deux dernières décennies et que 150 000 ha de terres de haute qualité agricole ont été perdus en Turquie, de 1978 à 1998. Le développement mal maîtrisé des infrastructures sur le littoral et d'une urbanisation amplifiée par le développement touristique ont conduit à bétonner de façon quasi irréversible plusieurs milliers de kilomètres de côtes en une seule génération, au prix de graves dégradations d'un environnement et de paysages dont la qualité est pourtant déterminante pour le développement. La tension croissante sur les ressources en eau est également très préoccupante (figure 2). Elle est en effet à l'origine de dégradations environnementales et de difficultés sociales et elle nécessite une meilleure intégration entre les politiques de l'offre et de la demande.

Figure 2. Part des eaux prélevées au-delà des capacités de renouvellement (prélèvements de nappes fossiles, sur-prélèvements de nappes)

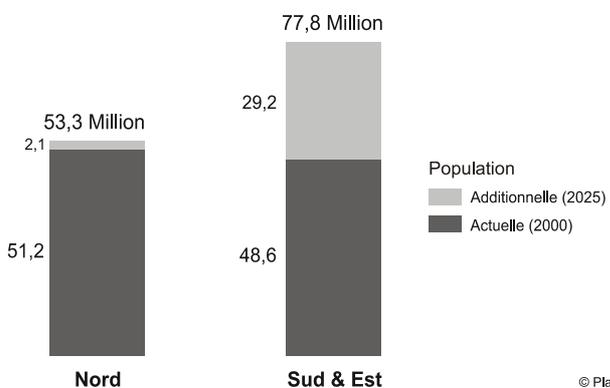


© Plan Bleu 2003

L'érosion des sols (« désertification ») qui toucherait par exemple 2/3 des exploitations agricoles algériennes et qui conduirait à une perte estimée à 20 000ha/an de terres agricoles en Tunisie, et le déboisement qui en constitue une des causes représentent d'autres dégradations en grande partie irréversibles et très pénalisantes pour le développement, les générations futures et des biens communs d'importance internationale et d'une très grande valeur (biodiversité).

La dégradation du cadre de vie urbain et les pertes de cohésion sociale induites par une urbanisation excessivement rapide et mal planifiée (figure 3 ; carte 1), une croissance urbaine déconnectée de la croissance économique au Sud et des changements tout aussi rapides dans les modes de vie urbains, peuvent être considérés comme un troisième type d'évolution non « durable ». L'étalement urbain au Nord comme au Sud, le passage mal maîtrisé de la « cité » (ville compacte + campagne) à la ville motorisée et tentaculaire, les problèmes toujours croissants de vulnérabilité aux risques naturels, de gestion des déchets, des transports et de pollution de l'air et de l'eau sont lourds par leurs impacts en termes de santé, de qualité de vie et de coûts (en particulier les coûts de la congestion). Les risques de tension sociale qui peuvent découler de ces évolutions ne doivent pas être sous-estimés.

Figure 3. Croissance possible en 2025 de la population urbaine dans les régions côtières méditerranéennes

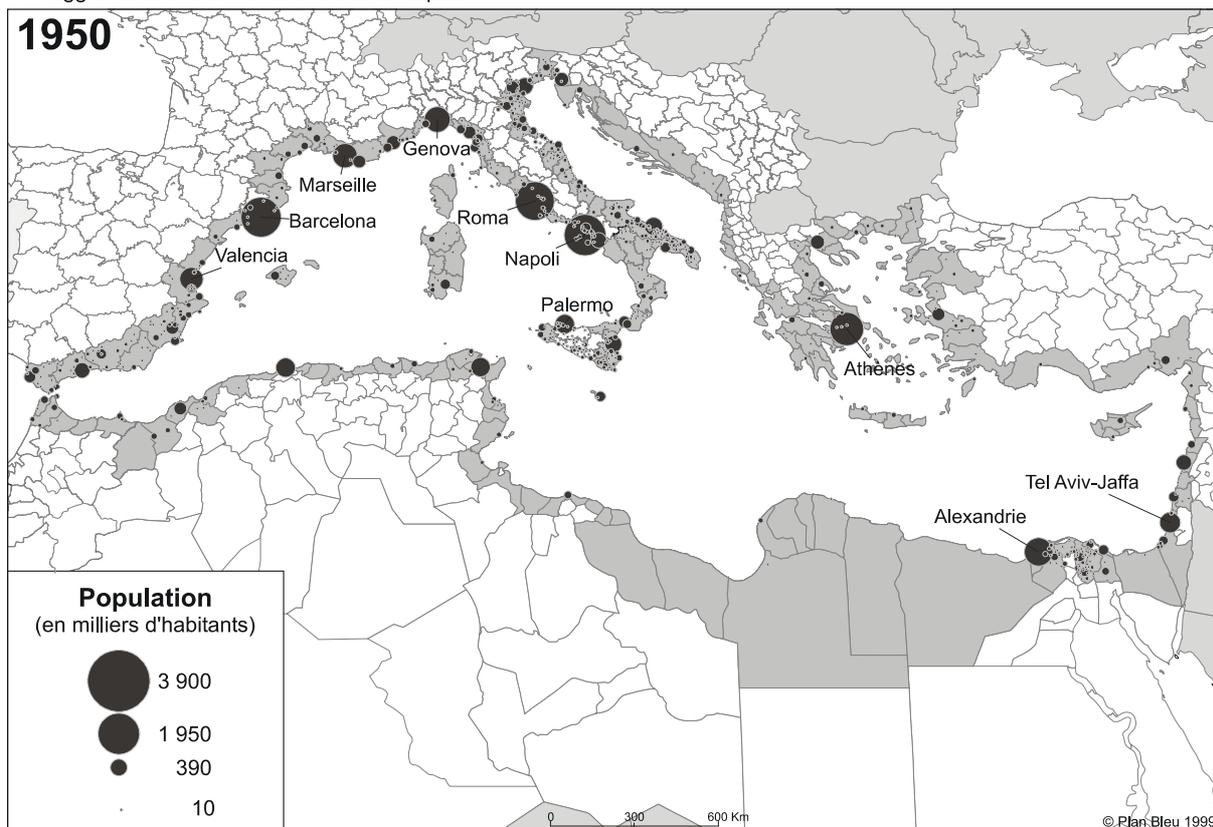


© Plan Bleu 2003

Source : Plan Bleu 2000 (Y. Courbage - I. Attané)

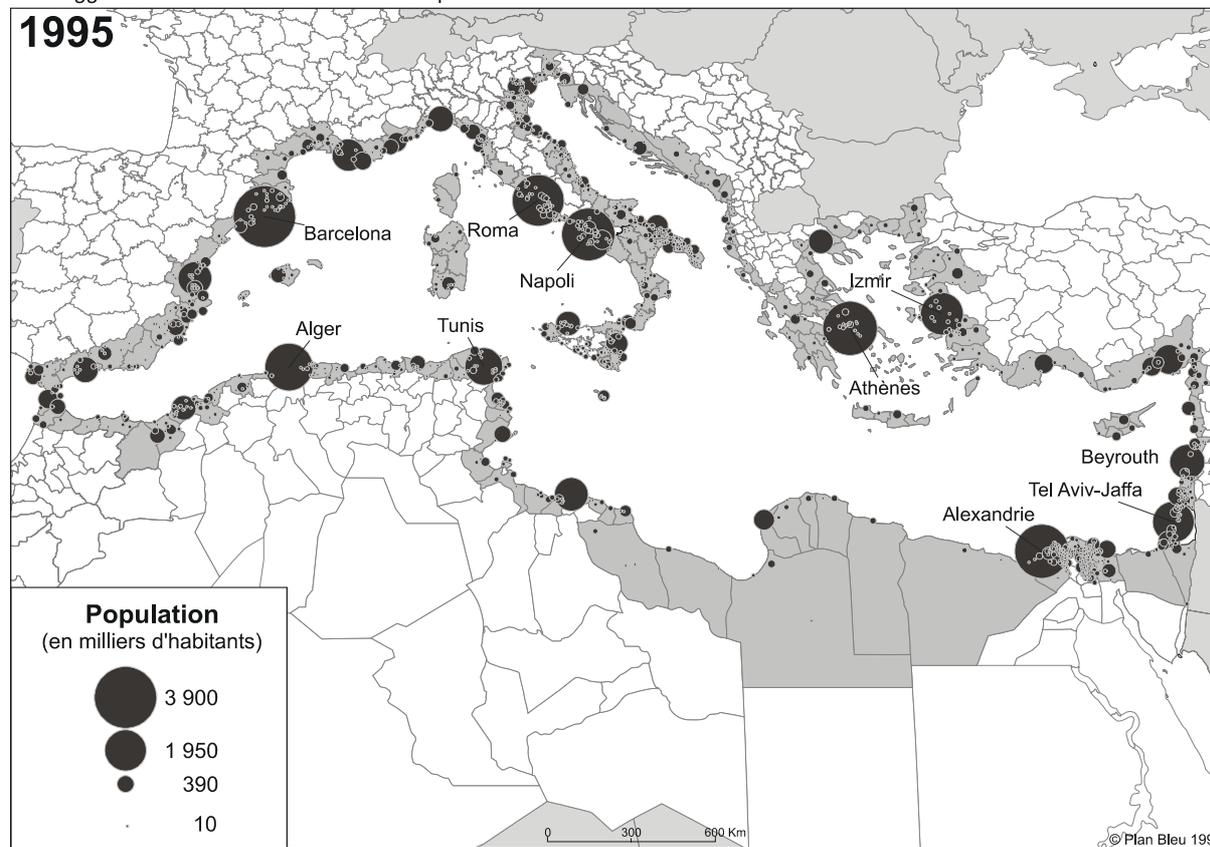
Carte 1. L'urbanisation dans les régions côtières de la Méditerranée : évolution du nombre d'agglomérations de plus de 10 000 habitants de 1950 à 1995

777 agglomérations de 10 000 habitants et plus



Source : Géopolis 1998

1449 agglomérations de 10 000 habitants et plus



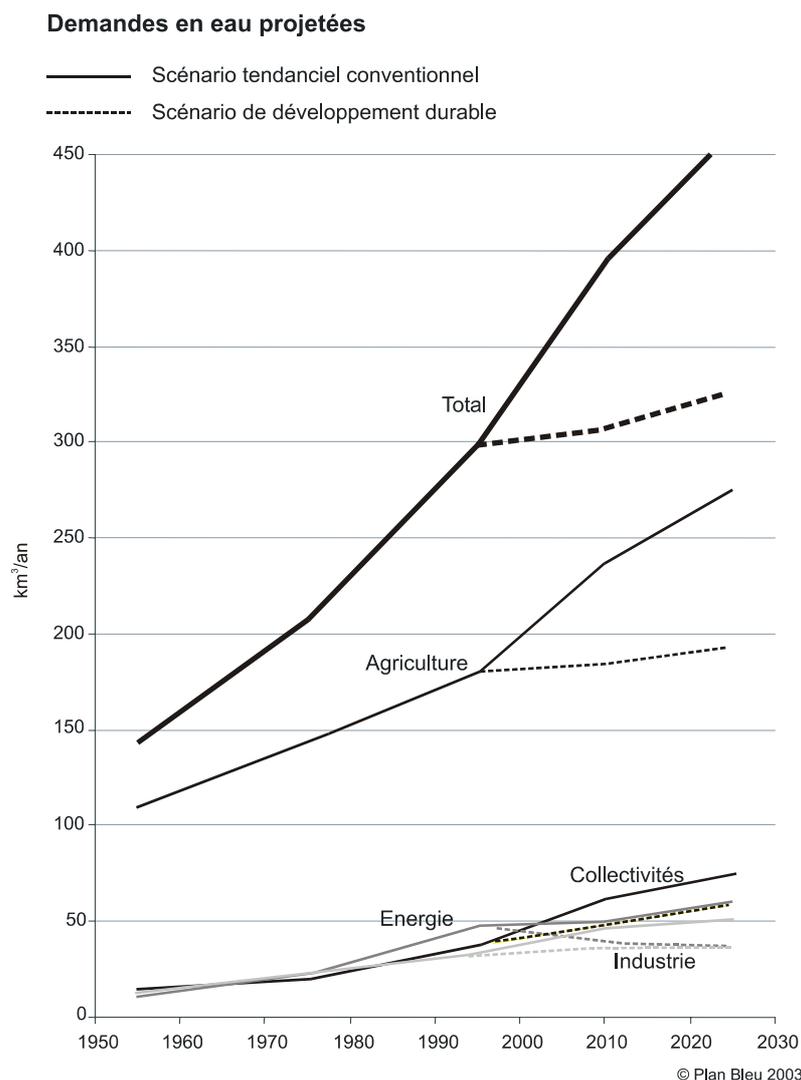
Source : Géopolis 1999

II - Le rôle central de l'agriculture

Dans ce contexte, l'agriculture, avec son poids économique et social, son lien avec l'environnement et son rôle dans l'aménagement du territoire, constitue un enjeu majeur pour le développement durable de toute la région et des grands pays ruraux du Sud et de l'Est tout particulièrement.

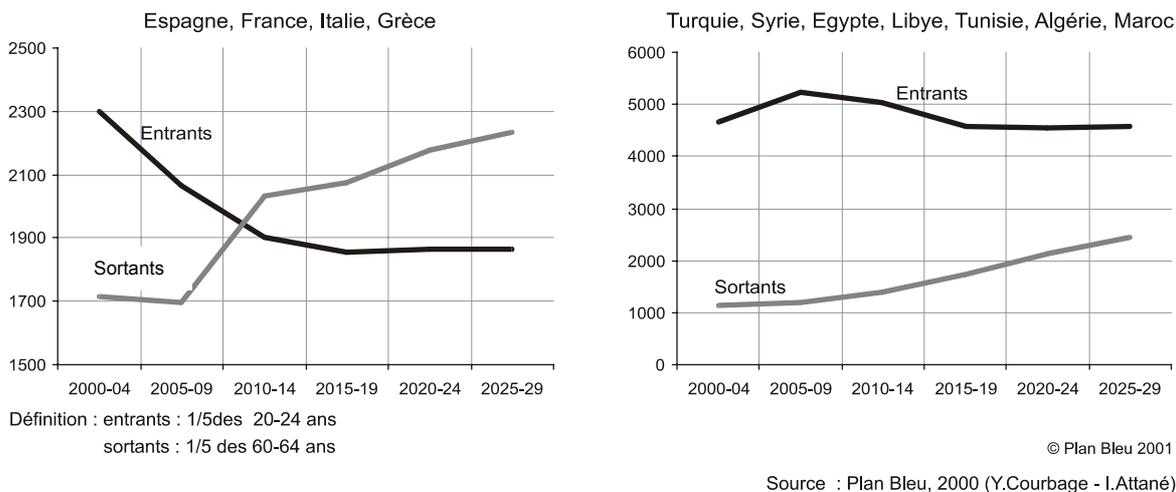
L'agriculture représente environ 80% de la demande en eau (figure 4) dans le Sud et l'Est de la Méditerranée. Ce sont donc principalement les progrès d'efficacité (technique et économique) dans l'agriculture irriguée qui permettront de sortir ou non du scénario tendanciel non durable pour ce qui concerne les ressources en eau.

Figure 4. Scénarios pour les demandes en eau



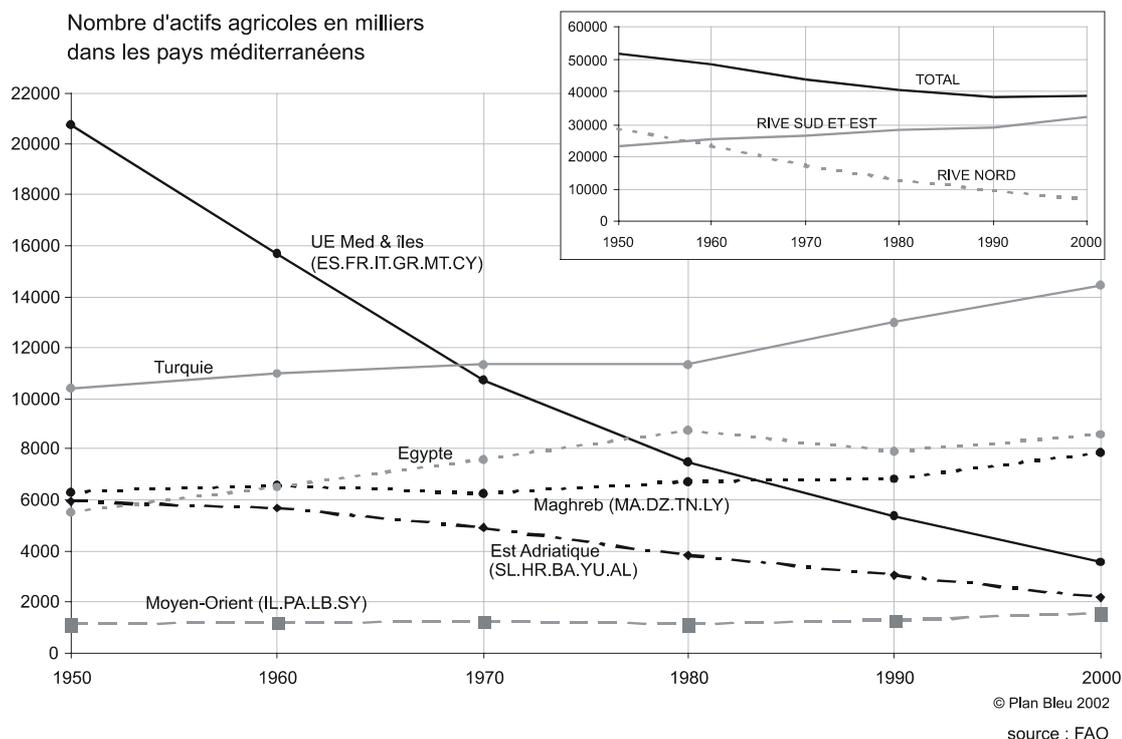
La dégradation des sols (le phénomène de « désertification ») résulte en grande partie de la mauvaise gestion ou de la surexploitation de ressources fragiles (forêts, parcours, terres en pente) par des populations rurales qui sont dans l'ensemble encore très nombreuses et démunies. Les comportements de survie ou de rente qui justifient ou expliquent de mauvaises pratiques agricoles et pastorales et l'impact de certaines politiques réfléchies de façon trop sectorielle y contribuent. C'est le cas par exemple du développement de cultures sur pentes et de la réduction des terrains de parcours sans réduction du cheptel ou sans amélioration pastorale.

Figure 5. Entrées et sorties du marché du travail dans quelques pays du Nord, et de l'Est et du Sud méditerranéens



Cependant, dans un contexte qui voit se combiner, dans ces pays, une arrivée massive de jeunes sur le marché du travail (figure 5) et une croissance économique insuffisante pour répondre à la demande d'emplois (et donc de très forts taux de chômage), l'agriculture qui représente encore de 20 à 45% des emplois dans plusieurs grands pays ruraux du Sud et de l'Est, contre moins de 10% au Nord, joue un rôle fondamental d'amortisseur des crises (maintien d'emplois - même de subsistance - maintien de la cohésion sociale). Dans ces conditions, si une réduction des emplois agricoles peut être positive pour l'environnement (réduction des pressions), une réduction trop massive et rapide peut au contraire générer des impacts lourds en amont (perte de savoir faire, déstructuration sociale et dévitalisation économique des espaces ruraux) et en aval (amplification des problèmes et risques sociaux urbains, pressions accrues à l'émigration...).

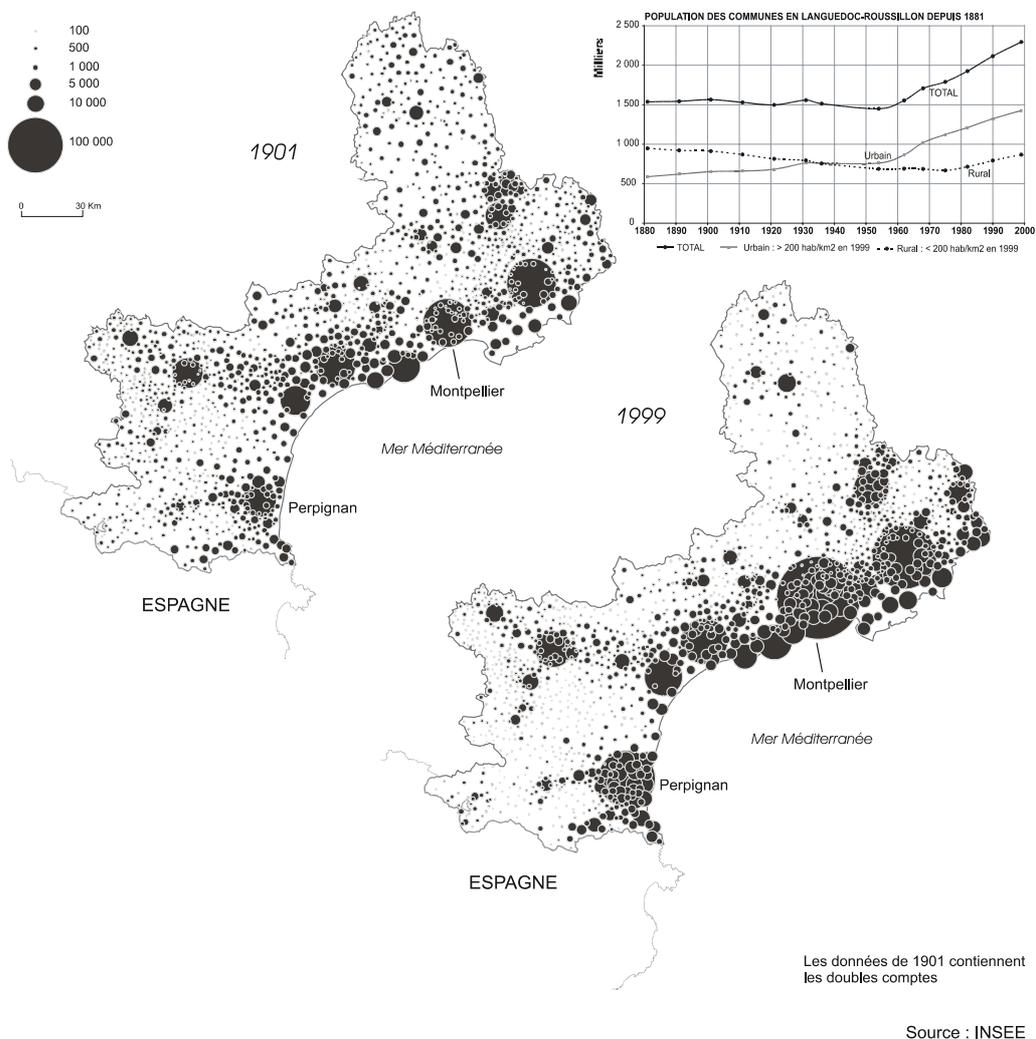
Figure 6. Evolution du nombre d'actifs agricoles dans les pays méditerranéens



L'évolution de la population agricole dans les pays méditerranéens (figure 6) et celle de la répartition de la population du Languedoc-Roussillon depuis 100 ans (carte 2) témoignent de l'importance des asymétries méditerranéennes et de l'ampleur possible de la baisse du nombre d'actifs agricoles et du phénomène d'exode rural en contexte méditerranéen. Ceci contribue avec d'autres facteurs (le développement économique et des infrastructures sur le littoral et autour des villes) au phénomène de « littoralisation » et de métropolisation. Ce phénomène étalé sur trois à quatre générations a été possible, en France, du fait de la conjonction d'une faible croissance démographique et d'une forte croissance économique (dans le cas de l'Italie et de l'Espagne, des possibilités d'émigration vers d'autres pays). Il a cependant généré des coûts élevés en aval (coût de la congestion et de la dégradation de l'environnement urbain et littoral) et en amont (coût du maintien de services publics dans les espaces ruraux dévitalisés, coût de la « déprise », en particulier de la prévention et la lutte contre les incendies de forêts,...) qui mériteraient d'être mieux évalués.

Une telle réduction en chiffres absolus de la population agricole dans le sud et l'est méditerranéen accentuerait d'autant une urbanisation déjà très forte (Istanbul gagne 300 000 à 400 000 habitants par an) si elle ne s'accompagnait pas parallèlement d'un développement rural. Serait-elle dans ce cas socialement tenable sur une courte durée et dans les conditions démographiques et socio-économiques actuelles ?

Carte 2. Evolution de la population des communes en Languedoc-Roussillon (1901-1999)



L'agriculture ne peut donc pas être considérée comme une activité économique banale tant ses répercussions possibles (positives ou négatives) sur l'environnement et les équilibres sociaux et territoriaux, sont grandes. Or, jusqu'à présent, les forces du marché n'ont pas été capables d'internaliser dans les prix agricoles, ni les externalités négatives (épuisement des ressources en eau, pollution des eaux et des sols par l'usage exagéré d'engrais et de pesticides ou encore la concentration géographique excessive d'élevages hors sol, destruction d'habitats naturels...), ni les externalités positives (sécurité alimentaire, maintien de l'emploi rural et de la cohésion sociale, bonne gestion de l'espace, des eaux, des sols, de la biodiversité et des paysages agraires, prévention des incendies de forêts, conservation des terres arables et réduction de l'étalement urbain).

Dans ces conditions, la pleine intégration du concept de durabilité dans les politiques et les pratiques agricoles devrait être considérée comme un objectif majeur par l'ensemble des acteurs et notamment par les gouvernements et les institutions en charge de l'intérêt général.

Cette intégration suppose la promotion de processus et de méthodes de production compatibles avec les impératifs de durabilité : intensification agricole et protection des zones fragiles (terrains en pente, jeunes boisements...), efficacité de l'irrigation, bonne gestion des intrants (agriculture raisonnée et biologique), etc. Mais elle devrait aussi passer par la prise en compte de la « durabilité » dans les politiques commerciales et par des politiques de renouveau rural, seules voies à terme d'un développement équilibré et dynamique des territoires et du maintien de leur cohésion sociale. L'émergence de nouvelles dynamiques rurales engagées dans certains pays du Nord, suppose notamment la mise à niveau des services de base, la diversification économique (tourisme, artisanat, services, industrie en particulier agro-alimentaire...) et la recherche de plus-values économiques (produits de terroir de qualité, produits transformés...). Un tel objectif devrait inviter à considérer la qualité de l'environnement et des territoires comme un atout essentiel pour le développement et qu'il convient de savoir valoriser.

III - Quels impacts possibles du « libre-échange » dans le contexte euro-méditerranéen ?

Avec les progrès de la mondialisation, la mise en place de premières zones de libre-échange Nord/Sud (ALENA 1994), et le sentiment que la libéralisation commerciale peut générer des impacts sociaux, économiques et environnementaux majeurs et qui ne sont pas toujours positifs, la question de la relation libre-échange/développement durable est devenue incontournable.

Ainsi, l'accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (Aléna) passé entre le Mexique, les États Unis d'Amérique et le Canada et qui inclut les produits agricoles, n'a-t-il pu être signé que parce qu'il s'est accompagné de deux accords parallèles sur l'environnement (ANACDE) et le social. C'est sous la forte pression des ONG environnementales et des syndicats nord-américains, inquiets des répercussions possibles de l'Aléna, que ces décisions ont été prises. L'une des missions de la Commission de Coopération Environnementale de l'Amérique du Nord (CCE) établie à Montréal (organisme intergouvernemental doté d'un budget d'environ 9 millions de dollars américains), est d'évaluer quelques impacts possibles en termes d'environnement et de développement durable des accords de libéralisation commerciale. Ces évaluations ne cessent de progresser avec le temps et révèlent des effets ambigus et souvent de grande ampleur.

Ainsi constate-t-on par exemple depuis 1994 à la fois certains progrès environnementaux du fait de transferts de technologies propres (ex de l'électricité) en même temps qu'une paralysie de la réglementation imputable à la domination des règles commerciales sur les règlements environnementaux, et une croissance économique dans les États du Nord du Mexique accompagnée de coûts environnementaux élevés (pollutions résultant en particulier de la croissance de certains secteurs de production et des transports) en même temps qu'une baisse des revenus en chiffres absolus (réduction du PIB par habitant) dans les régions rurales pauvres du Sud du pays. Or l'accroissement de

la pauvreté rurale est considérée comme une cause majeure de dégradation de l'environnement en général, et de la dégradation des terres, de l'érosion des habitats et de la perte de biodiversité (particulièrement préoccupante dans une région du monde qui regroupe 10% de la biodiversité mondiale et qui perd près de 600 000 ha de forêts par an) en particulier.

L'ALENA a aussi été, depuis 1994, à l'origine d'une forte croissance des échanges, y compris agricoles. Les exportations de tomates canadiennes ont ainsi augmenté de 3000% et celles de bœuf et de veau américains vers le Mexique de 400%, suivies des céréales, des aliments pour animaux et des légumes. L'intégration verticale du secteur agricole, particulièrement rapide au Mexique où elle est stimulée par les investissements américains, est une évolution encore plus significative.

La CCE estime que le fait que l'on dépende de plus en plus de végétaux modifiés présente des risques pour la stabilité à long terme de la production agricole, ainsi que la menace d'épidémies potentiellement catastrophiques causées par les maladies des plantes ou les parasites. L'adoption progressive, même dans les petites exploitations, des moyens modernes de production agricole et la spécialisation qui en résulte conduisent à une simplification et une artificialisation des modes de production avec une substitution progressive des ressources locales (main d'œuvre, semences traditionnelles, productions de subsistance, produits antiparasitaires naturels, engrais naturels et fourrages fabriqués sur place) par des produits du commerce (machines, produits chimiques, cultivars hybrides, aliments industriels ..) en général plus nocifs pour l'environnement. Alors que la production agricole est de moins en moins diversifiée, ses effets stabilisateurs s'estompent (dépendance accrue des agriculteurs aux programmes d'assistance sociale).

La CCE estime aussi que les effets macro-économiques de la concentration de la production, du regroupement des marchés et de la spécialisation sont difficiles à mesurer. Certains pensent que les bénéfices annoncés généralement ne sont pas forcément constatés, les économies réalisées grâce à la baisse des prix (celle du maïs explique la paupérisation de nombreux agriculteurs mexicains) se répercutant sur les transformateurs et distributeurs, et non sur les consommateurs.

Cet exemple est révélateur des difficultés qu'il faut surmonter pour concilier l'évolution vers le libre-échange et l'agriculture durable compte tenu des défaillances du marché (non prise en compte des externalités, situations d'oligopoles) et des différences de situations (conditions naturelles, structures foncières, capacités d'organisation des acteurs, niveaux de compétitivité...) entre des pays partenaires dont les productions sont mises en concurrence directe (céréales en particulier). La progressivité (prise en compte du temps sociétal) dans les transitions (pour permettre aux sociétés locales des pays en développement de s'adapter aux nouvelles données) et la prise en compte des spécificités locales et des coûts environnementaux et aménités liés à l'agriculture paraissent donc nécessaires.

Cette question est d'actualité en Méditerranée avec la mise en place progressive de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (ZLEM) décidée dans le cadre du Processus de Barcelone, laquelle pourrait s'élargir aux produits agricoles, et la libéralisation multilatérale engagée sous l'égide de l'OMC. Si la Déclaration de Barcelone a bien prévu la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans ce processus, le Partenariat n'a pas encore créé d'institutions comparables à la CCE, ni engagé d'évaluation stratégique des impacts de la libéralisation en termes de durabilité. C'est donc dans le cadre de la CMDD qu'a commencé à être abordée la question des impacts possibles de la zone de libre-échange sur l'environnement et le développement durable. De ces travaux engagés en 1999 ressortent quelques points forts, notamment :

- la complexité du sujet due au caractère indirect des impacts sur l'environnement : la suppression des barrières tarifaires transforme les ressources des gouvernements et la variété et les prix relatifs des produits, ce qui génère des effets d'échelle (accroissement notamment des transports) et de composition et transforme les modes de production et de consommation. A leur tour, ces transformations interfèrent positivement ou négativement sur l'économie, la société et l'environnement. La multiplicité des causes (la libéralisation commerciale n'a souvent qu'un effet d'accélération dans l'évolution des modes de consommation et de production), le manque de

méthodologies et la grande diversité des situations nationales et locales, rendent les évaluations encore plus complexes ;

- ❑ l'ampleur des impacts possibles pour certains pays et régions du Sud et de l'Est et pour l'ensemble de l'espace euro-méditerranéen. Plusieurs pays se caractérisent en effet par de fortes spécificités et contraintes naturelles, l'importance des liens commerciaux avec l'Union européenne, le niveau élevé des barrières tarifaires actuelles, l'importance des écarts de revenus et de compétitivité, les fragilités structurelles de certains secteurs de production et de certaines zones (rurales notamment) au choc du libre-échange et la grande insuffisance d'attractivité de la région aux investissements directs étrangers ;
- ❑ l'insuffisance, à ce stade du Processus de Barcelone, de prise en compte du développement durable et en particulier des préoccupations environnementales dans les accords d'association et les programmes économiques et sectoriels du Partenariat, alors que le fragile environnement méditerranéen pourrait être affecté par les changements économiques induits par la libéralisation commerciale (croissance des transports, littoralisation, délocalisations polluantes, développement de certains modes de consommation et de production peu durables, paupérisation d'une partie de la société).

A la suite de ces premiers travaux, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone - Plan d'Action pour la Méditerranée (ensemble des Etats riverains et Communauté européenne) ont en décembre 2001 à Monaco :

- ❑ exprimé leur inquiétude quant aux différences de rythmes entre d'une part le processus rapide de libéralisation commerciale (objectif 2010) et d'autre part, la lenteur dans l'évaluation des impacts possibles et la mise en place de politiques de réponses adaptées ;
- ❑ invité à prendre en considération les premières analyses et propositions issues du groupe de travail de la CMDDD ;
- ❑ demandé à poursuivre cette activité et à approfondir les études sur certains points, (notamment l'agriculture) ;
- ❑ exprimé leur satisfaction de voir le Partenariat euro-méditerranéen initier une étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange, projet dont le lancement prochain a été confirmé par la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue récemment à Valence, laquelle a aussi décidé le lancement d'une étude spécifique sur le secteur agricole.

Le présent forum, co-organisé par le CIHEAM/IAMM et le PAM/Plan Bleu a pour objectif de contribuer à progresser dans cette réflexion.

IV - Les scénarios du Plan Bleu de 1989 et l'agriculture

Avant la mise en place du Partenariat euro-méditerranéen, le Plan Bleu s'était déjà interrogé sur la question spécifique de l'agriculture dans le cadre de ses scénarios globaux (publiés en 1989). On rappellera ici quelques hypothèses majeures des scénarios tendanciels du Plan Bleu tels qu'imaginés à l'époque, à savoir :

- ❑ dans un monde où les faibles sont par nature vulnérables, la priorité des politiques devient l'intégration au marché mondial quel qu'en soit le coût social et environnemental ;
- ❑ la nécessité du long terme n'étant pas reconnue, les politiques territoriales et environnementales sont passives et visent davantage à corriger quelques impacts en aval plutôt que de les anticiper par une intégration, en amont, du développement et de l'environnement ;
- ❑ dans ces conditions, les évolutions lourdes (exode rural, urbanisation, littoralisation, modes de consommation, production, distribution, transports) sont très mal maîtrisées et génèrent des coûts environnementaux et sociaux croissants avec des chocs en retour possibles, voire probables, sur l'économie.

A contrario, les scénarios alternatifs reposent sur :

- ❑ une perception claire des impératifs du futur et des cheminements et outils de progrès possibles, ce qui induit une nouvelle rationalité dans la prise de décision ;
- ❑ la mise en place de coopérations régionales Nord-Sud (Union européenne/autres pays méditerranéens) et Sud-Sud (par groupes de pays) ;
- ❑ le renforcement et l'émergence de stratégies et politiques nationales et locales volontaristes pour la gestion des territoires et l'intégration de l'environnement et du développement.

Au niveau régional, ceci signifie :

- ❑ que l'Union européenne investit une part non négligeable de son épargne dans le développement méditerranéen. En retour, elle bénéficie à terme de parts de marché accrues, d'une plus grande stabilité et d'un espace euro-méditerranéen qui pèse davantage dans le monde ;
- ❑ une mobilisation des technologies et la structuration des systèmes de communication ;
- ❑ un développement harmonieux des échanges tenant compte du déficit alimentaire et des fragilités rurales des pays du Sud ;
- ❑ une concertation engagée très en amont dans les secteurs essentiels : agriculture, énergie, tourisme ;
- ❑ la prise en compte des spécificités et enjeux méditerranéens (notamment l'environnement) dans les décisions ;
- ❑ des programmes d'avancement des connaissances (statistiques, recherche/développement, ...).

Pour le secteur agricole et compte tenu de son importance majeure sur le plan économique, social, environnemental et territorial et des écarts de situations et de performances entre les deux rives, les scénarios alternatifs du Plan Bleu avaient, à l'époque, retenu deux cheminements possibles :

- ❑ soit, en cas de construction de coopérations Sud-Sud, le maintien de protections par groupes de pays (préférences régionales à l'exemple de l'expérience historique de l'Union européenne) avec des politiques vigoureuses de développement rural durable (visant à la fois des objectifs minimum de sécurité alimentaire, d'emploi rural et d'économie des ressources naturelles rares) ;
- ❑ soit, en cas de construction d'une coopération essentiellement de type Nord-Sud, un développement des échanges pour soutenir la croissance de l'agriculture « moderne » au Sud (fruits et légumes) avec un compromis pour réduire les impacts négatifs des échanges sur l'agriculture traditionnelle (céréales) de ces pays. Ce compromis pouvant se traduire par des aides de l'Union européenne avec progressivité de l'ouverture et maintien d'un certain niveau de protection (pour ménager les transitions vers un développement rural durable au Sud), et/ou par une plus grande ouverture de l'Union européenne aux travailleurs migrants.

V - Evaluer les opportunités, risques, marges et conditions de progrès dans le nouveau contexte international et régional

Depuis la publication du premier « Plan Bleu : avens du bassin méditerranéen » (en 1989), le contexte mondial et régional a fortement évolué : effondrement du mur de Berlin et du système des « blocs », généralisation du modèle d'économie libérale, plans d'ajustements structurels, montée en puissance de la Chine, accélération de la mondialisation, insuffisance de capacité et de volonté de régulation à l'échelle internationale, progrès limités bien qu'importants (mise en place de la monnaie unique...) d'une Europe qui n'est pas encore une Europe « puissance », libéralisation accélérée des échanges commerciaux sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (mais le maintien de fortes protections et subventions agricoles dans de nombreux pays), mise en place de l'Aléna en Amérique du Nord et du Processus de Barcelone dans l'espace euro-méditerranéen (avec un projet à 2010 d'une zone de libre-échange ne concernant pas dans un premier stade les produits agricoles), signature récente d'accords de libre-échange agricole entre l'UE et des pays tels que le Chili ou le Mexique, décision en 2001 à Doha d'entamer un nouveau cycle de négociations multilatérales sur la libéralisation des échanges de produits

agricoles et engagement de négociations agricoles entre l'UE et certains pays partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée...

Dans ces conditions, il est nécessaire de mieux cerner les situations, enjeux, opportunités et risques d'une libéralisation commerciale et les conditions d'un cheminement de progrès dans le contexte euro-méditerranéen. La situation de l'agriculture méditerranéenne et les premières études réalisées à cet effet dans le cadre de la CMDD ci après résumées par Bernard Roux et Vito Cistulli laissent penser que le Sud et l'Est méditerranéens (au moins pour une partie des pays concernés) aurait beaucoup plus à perdre qu'à gagner dans une ouverture réciproque conduite sans intégration des objectifs de durabilité (progressivité, protection de secteurs stratégiques, politiques d'accompagnement agricoles et rurales), ce qui ne serait pas sans répercussions pour l'ensemble de la région. Cependant, d'autres études développées à partir de modèles d'équilibre général concluent de leur côté à des gains importants possibles pour certains secteurs d'exportation du Sud et de l'Est méditerranéens. C'est pourquoi un débat plus large et enrichi d'études de cas, à l'exemple de celle réalisée à notre demande par M. Jorio (sur une zone d'agriculture pluviale au Maroc) ou de celle en cours de réalisation sur un périmètre irrigué en Tunisie (par M. Bachta, avec l'appui du CIHEAM), apparaît nécessaire. Compte tenu de la grande diversité des situations méditerranéennes, ces études de cas mériteraient d'ailleurs d'être multipliées. La situation de l'Egypte dont toute l'agriculture est irriguée, essentiellement manuelle et à haut rendement, est bien différente de celles des grands pays ruraux de montagne comme la Turquie ou le Maroc. Et l'histoire longue et bousculée des pays méditerranéens donne à la Méditerranée une grande richesse patrimoniale, mais se traduit aussi par de fortes contraintes qu'on ne retrouve pas dans des pays, dits « neufs », d'Amérique ou d'Océanie, dont les structures foncières, entièrement recomposées avec la colonisation, se sont structurées avec le développement industriel.

La difficulté de bonne articulation entre l'évolution vers le libre-échange (dont le principe de base est la non discrimination) et l'agriculture durable tient d'ailleurs à la dépendance de l'agriculture à cette diversité de situations et aux rôles qui en découle pour elle : diversité des conditions naturelles (à chaque condition correspondent des exigences de gestion spécifiques et des possibilités de productions données), diversité aussi des évolutions historiques et par conséquent des enjeux et des capacités socio-économiques. De ce fait, il n'y a pas de progrès global possible sans compréhension mutuelle de cette diversité et de ce qu'elle induit. L'émergence de concepts tels que le « traitement spécial et différencié » (en faveur des pays en développement) et le « rôle multiple de l'agriculture », actuellement en cours de discussion à l'OMC, témoigne de la complexité et de la nécessité de ce débat.

Références

- Sur les impacts du libre-échange en Amérique du Nord, on consultera avec profit le site www.cec.org de la commission de coopération environnementale. Un document de synthèse (« *Libre-échange et environnement : un point plus précis de la situation* ») a été publié en 2002. Diverses études de cas ont aussi été réalisées (dont une a porté sur le secteur du maïs au Mexique) ou sont prévues.
- Sur la relation libre-échange/environnement en Méditerranée, on consultera le site www.planbleu.org où figurent les études déjà réalisées pour la CMDD (également publiées sous le numéro 137 de la série des rapports techniques du PAM) ainsi que des documents de synthèse. Le site du plan bleu comprend aussi de nombreuses publications et données relatives à l'environnement et au développement, en particulier les « indicateurs » pour le développement durable et les études et conclusions du dernier forum sur la gestion de la demande en eau en Méditerranée (Fiuggi, oct 2002).
- Parmi les principales publications du plan bleu, on peut signaler en particulier :
 - *Le Plan Bleu. Avenirs du Bassin Méditerranéen*. Michel Grenon et Michel Batisse. Economica, Paris, 1989. (Version anglaise, Oxford University Press, 1989)
 - Les Fascicules du Plan Bleu publiés par Economica, en particulier les numéros :
 - 13 - *L'eau dans le bassin méditerranéen*. Jean Margat et al. 2003 à paraître
 - 3 - *La conservation des écosystèmes méditerranéens*. François Ramade et al. Nouvelle édition 1997
 - 12 - *Les espaces boisés méditerranéens, situation et perspectives*. Jean de Montgolfier et al. 2002 (cf le site Web du Plan Bleu : www.planbleu.org)